

RESOLUTIONS

adoptées par le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL pendant la première partie
de sa dix-neuvième session, du 29 mars au 7 avril 1955

560 (XIX). Développement économique des pays sous-développés

Le Conseil économique et social,

Ayant procédé à un examen préliminaire du rapport intitulé *Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés*¹ et des documents de travail (E/2604 et Corr.2, E/2689 et E/2690) dont le Secrétaire général l'avait saisi en exécution des résolutions 521 (VI) et 522 (VI) de l'Assemblée générale et des résolutions 416 F (XIV), 461 (XV) et 532 C (XVIII) du Conseil et qui traitent d'une façon générale du problème de l'industrialisation des pays sous-développés et de celui de l'accroissement de leur productivité,

Persuadé que l'industrialisation, intégrée à d'autres formes de développement, est essentielle au progrès économique et social rapide des pays sous-développés,

Constatant que les efforts que l'on a déployés ces dernières années dans les pays en question pour en avancer l'industrialisation font apparaître qu'il faut encore une coopération internationale active pour hâter ce progrès,

Reconnaissant que le problème des moyens de travailler au développement économique et social intégré des pays sous-développés présente certains aspects particuliers qu'il est indispensable d'étudier,

Reconnaissant d'autre part qu'il importe d'étudier les moyens d'augmenter la productivité industrielle dans les régions sous-développées,

1. *Félicite* le Secrétaire général des études utiles dont il a saisi le Conseil;

2. *Recommande* de tenir à jour, en faisant paraître des suppléments périodiques, la "Bibliographie des ouvrages relatifs aux méthodes et problèmes de l'industrialisation dans les pays sous-développés"², et d'enrichir cette bibliographie de renseignements relatifs aux recherches poursuivies dans ce domaine par des gouvernements, des universités et des institutions scientifiques;

3. *Recommande* au Secrétaire général, en attendant que le Conseil économique et social ait approuvé la revue d'ensemble et le programme de travail auxquels il est fait allusion plus loin, de tenir compte, en poursuivant les études relatives au développement économique, des débats que le Conseil a consacrés à ce point;

4. *Demande* au Secrétaire général de rédiger et de présenter au Conseil, à sa vingt et unième session, une

¹ E/2670. — Publications des Nations Unies, numéro de vente: 1955.II.B.1.

revue d'ensemble des études actuellement entreprises sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, sur les questions relatives au développement industriel et à l'amélioration de la productivité industrielle;

5. *Demande* au Secrétaire général de s'inspirer de cette revue d'ensemble, de l'étude intitulée *Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés* et des débats que le Conseil a consacrés à ces questions pendant la présente session, pour dresser et soumettre au Conseil, à sa vingt et unième session, un programme de travail qui tiendra particulièrement compte de la possibilité d'accélérer le processus d'industrialisation, d'accroître la productivité des pays sous-développés et d'utiliser pour cela, d'une manière aussi complète et efficace que possible, les formes disponibles de l'assistance internationale, sans négliger les incidences importantes du commerce international sur cette question;

6. *Demande* au Secrétaire général d'indiquer les parties de ce programme dont les commissions économiques régionales pourraient normalement entreprendre l'exécution en utilisant au maximum leurs ressources et leurs possibilités;

7. *Invite* le Secrétaire général à communiquer la présente résolution aux Etats Membres et à attirer leur attention sur les études relatives aux problèmes de l'industrialisation que mentionne le premier paragraphe du préambule de la présente résolution.

847ème séance plénière,
le 7 avril 1955.

561 (XIX). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement³.

847ème séance plénière,
le 7 avril 1955.

562 (XIX). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Fonds monétaire international⁴.

845ème séance plénière,
le 6 avril 1955.

² E/2538.

³ E/2668 et Add.1.

⁴ E/2661 et Add.1.